• Aérateur : Accessoire ou détail de construction permettant la ventilation des combles sous toit.

• Allège : Mur d'appui sous une fenêtre.

• Appareil : Façon dont les unités de maçonnerie, pierre ou brique, sont assemblées dans unouvrage.

• Appui : Surface horizontale inférieure d'une ouverture de fenêtre.

Assise : Rangée de pierres de même hauteur ou de briques posées les unes à côté des autres et sur une

surface.

Arc : Ouvrage de maçonnerie couvrant une baie de forme cintrée.

• Baie : Ouverture pratiquée dans un mur pour ménager une porte ou une fenêtre.

• Bardeau : Planchettes de bois servant au revêtement des murs et des toits; élément de revêtement de petites

dimensions (bardeau de cèdre, d'amiante, d'asphalte).

Bâti : Ensemble des parties fixées au mur formant l'ouverture.

Battant : Châssis vitré qui pivote latéralement sur un axe vertical.

• Boutisse : Pierre ou brique dont la plus grande dimension est dans l'épaisseur du mur et présentant un de

ses bouts en parement.

Brique : Élément modulaire généralement fait d'argile.

• Chaîne: Assemblage de pierres ou de brigues qui consolide un ouvrage en maconnerie, par exemple à la

rencontre de deux murs (chaîne d'angle).

Chambranle : Bordure peu saillante, unie ou moulurée, entourant une ouverture et dissimulant le bâti.

Communément appelé cadre.

• Chandelle : Pièce de bois, sorte de poteau à plomb qu'on pose debout, pour soutenir une pièce de bois

transversale.

• Chantepleure : Orifice laissé dans un mur pour l'écoulement des eaux.

• Charpente : Assemblage de pièces, généralement en bois dans la construction résidentielle, formant la

structure des murs et du toit. Syn. : Ossature.

• Châssis: Encadrement, mobile ou fixe, recevant les parties vitrées d'une fenêtre.

• Châtière : Petite ouverture pratiquée dans un versant de toit aux seules fins d'aération.

• Chevron : Élément incliné qui constitue la charpente du toit et qui reçoit le support de couverture.

• Clef: Claveau (pierre taillée pour entrer dans la construction d'un arc) placé au centre d'un arc de

maçonnerie dans le but de le fermer.

• Clouage : Pièce de bois placée dans une maçonnerie pour permettre de clouer un revêtement. Syn. :

Blocage de bois.

• Colombage : Élément vertical d'une charpente à claire-voie; charpente apparente.

Comble : Espace compris entre les versants du toit et le plancher.

• Corniche : Face intérieure d'un larmier; moulure horizontale en saillie sur une façade.

• Coulissante : Châssis vitré coulissant dans des rainures horizontales.

• Couverture : Revêtement d'un toit (bardeau de bois ou d'asphalte, ardoise, tuile ou tôle)

• Couvre-joint : Baguette de bois clouée sur le joint entre deux planches de revêtement.

Croisillon: Dans une fenêtre, traverse horizontale en pierre, bois, métal, croisant un ou plusieurs meneaux ou

montants

Déclin : Voir planche à clin.

• Drain : Conduit, généralement en fonte ou en pvc, servant à recueillir les eaux de pluie d'un toit en

terrasse (plat).

• Enduit : Revêtement fait de mortier ou de chaux. Syn. : Crépi

• Faîte: Sommet d'un toit; ligne de rencontre des chevrons.

• Fenêtre : Châssis vitré qui ferme une baie.

Feuillard : Pièce de tôle (généralement en acier galvanisé) servant d'attache pour le parement dans un mur

creux en maconnerie et bois.

Feutre: Papier de construction fort et durable saturé à chaud d'asphalte et lissé, employé comme

composante d'une membrane multicouche ou sous la couverture comme protection contre l'eau et

l'air. Syn. : Papier feutré.

• Fourrure : Baguette de bois sur laquelle on fixe le revêtement pour assurer la ventilation du mur.

Gouttière: Canal placé au bas du versant d'un toit afin de recueillir les eaux pluviales et les diriger à

l'extérieur des murs.

• **Guillotine**: Châssis vitré coulissant dans des rainures verticales.

• Imposte : Partie fixe placée au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre et comprise dans l'encadrement de la baie.

Jambage : Face extérieure du pied-droit. Le pied-droit lui-même.

Joint : Petit espace laissé entre les éléments de maçonnerie destinée à être comblé avec du mortier de

sorte à les réunir et les lier solidement.

Jouée : Face latérale d'une lucarne.

• Larmier : Débords des versants d'un toit en pente. Saillie formée par le prolongement de l'avant-toit.

• Linteau : Traverse horizontale supérieure d'une ouverture, il supporte le mur et s'appuie sur les pied-droit.

• Lisse : Élément de charpente horizontal où reposent les colombages; lisse haute ou basse.

• Lit : Chacune des deux faces horizontales d'un élément de maçonnerie.

Lit de carrière : Surface inférieure d'une pierre d'une pierre taillée et posée suivant la position qu'elle occupait dans

la carrière.

Lucarne : Fenêtre verticale éclairant les combles, et dont la charpente fait saillie sur le toit formant une noue

de chaque côté.

Maçonnerie: Ouvrage composé de pierres ou de briques liaisonnées avec du mortier.

• Madrier : Planche de 2 à 4 pouces d'épaisseur et de largeur variable, utilisée en charpenterie.

Ex. : Carré de madriers.

Meneau : Partie verticale fixe qui divise une baie.

• **Moellon** : Pierre non équarrie.

Montant : Partie verticale du bâti ou d'un battant où sont fixées les pentures.

Mélange de chaux, de sable, d'eau et aujourd'hui de ciment, destiné à lier les éléments d'une

maconnerie ou à recouvrir / enduire un mur.

• **Multicouche** : Couverture formée par plusieurs couches de feutre collée au goudron ou à l'asphalte.

• Mur-pignon : Partie triangulaire d'un mur sous les pentes d'un toit.

• Noue: Arête rentrante formée par la jonction des versants de deux plans; toit, lucarne ou cheminée.

Oscillo-battante: Châssis vitrée pouvant pivoter latéralement sur un axe vertical ou par basculer à l'horizontal.

Panneresse: Élément de maçonnerie présentant sa plus grande dimension en parement. À contrario: Boutisse.

Parapet : Mur servant de garde au bord d'un toit ou d'une terrasse.

• Parement: Face extérieure d'un mur (bois, maçonnerie, etc.) servant à protéger ou à orner les murs;

Syn.: Revêtement.

• Patine : Transformation de la surface d'un objet, d'une sculpture, se produisant avec le temps ou sous

l'effet de certains traitements de surface.

Persienne : Dispositif d'occlusion d'une baie, volet dont la partie pleine est remplacée, en partie ou

totalement, par des lames inclinées, fixes ou mobiles.

• **Petit-bois**: Petit élément généralement en bois qui subdivise le châssis en carreaux et reçoit le vitrage.

• **Pied-droit** : Partie verticale d'une baie sur laquelle repose le linteau.

• Pierre de taille : Pierre dressée de façon uniforme sur toutes les faces exposées. (Variation de finis : bouchardée,

peignée, lisse, flammée, etc.)

• **Pignon** : Partie des murs extrêmes d'une maison comprise entre les deux versants de toit. Employé dans

un sens plus général comme synonyme de mur pignon.

• Planche : Longue pièce de bois plus large qu'épaisse.

• Planche à clin : Revêtement de planches horizontales qui se chevauchent.

Planches cornières : Planches verticales recouvrant les coins d'un bâtiment.

• Planche de frise : Planche sous la corniche formant la bordure supérieure d'un revêtement de bois.

Pontage : Revêtement fait de planches ou de contre-plaqué que l'on installe sur les chevrons pour

contreventer la charpente et servir de fond de clouage au matériau de couverture.

• Pureau : Partie du bardeau qui reste visible après la pose.

Sablière : Pièce de bois horizontale posée sur les colombages et supportant des poutres ou des solives.

Solin: Couvre-joint généralement en tôle, permettant de raccorder des surfaces situées sur des plans

différents et servant à éloigner l'eau d'un assemblage.

Solive: Pièce de bois horizontale servant à soutenir un plancher ou un toit plat.

• **Souche** : Partie d'une cheminée qui excède une toiture.

• **Tôle** : Feuille de métal; métal galvanisé en feuille.

Traverse : Élément horizontal divisant une baie qui, lorsqu'il forme une croix avec le meneau, s'appelle

croisillon. Partie horizontale d'un châssis.